

Décision 15-DCC-61 du 28 mai 2015

relative à la prise de contrôle conjoint du groupe Haircoif par M. Franck Provost et Chequers & Company

Posted on: 07 juillet 2015 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Groupe Provalliance

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Groupe Haircoif

Lire

le texte intégral de la décision

233.37 Ko